

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE BLANZY

COMPTE RENDU

par extrait de la

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 29 février 2008

Etaient présents : MM. Emorine, Mme Sangiorgio, MM. Bernardon, Daillet, Mmes Lemoine, Bouillot, MM. Sullo, Charlier, Martin, Boyer, Mmes Charrier, Forgeron, MM. Marizy, Taiclet, Ambrosioni, Mme Suchet, MM. Vernay, Pelletier, Rey, Chaillet, Mme Buttignol .

Absents et excusés : Mme Jasicki a donné pouvoir à M. Boyer
Mme Reby a donné pouvoir à Mme Suchet
Mme Ferrera a donné pouvoir à M. Daillet
M. Savetier a donné pouvoir à M. Martin
Mme Givry a donné pouvoir à M. Ambrosioni
M. Clair a donné pouvoir à M. Marizy
Mme Krivopissko a donné pouvoir à M. Taiclet
M. Rouvray a donné pouvoir à M. Chaillet

Madame Sangiorgio a été nommée Secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 08 février 2008.

Le compte rendu de la réunion du 08 février 2008 est adopté à l'unanimité.

2°) Demande d'autorisation d'exploiter des activités de métallisation et de travail mécanique des métaux au titre des installations classées à Saint Eusèbe présentée par la SAS PPC, ZA du Monay à 71210 Saint-Eusèbe - Avis du Conseil Municipal.

La SAS PPC, ZA du Monay à 71210 SAINT EUSEBE, demande l'autorisation d'exploiter des activités de métallisation et de travail mécanique des métaux au titre des installations classées à Saint Eusèbe.

Le projet est soumis à enquête publique du 18 février 2008 au 21 mars 2008 inclus dans les communes dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans un rayon de deux kilomètres du lieu d'implantation de l'installation soit : Saint-Eusèbe, Montchanin, Torcy, Blanzay, Les Bizots.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ce projet.

3°) Acquisitions et cessions immobilières – Bilan de l'année 2007.

Le Conseil à l'unanimité, approuve le bilan qui sera annexé au compte administratif 2006.

4°) Marchés publics 2007 – Compte rendu de réalisation.

Le Conseil à l'unanimité donne acte au Maire de ce compte rendu.

5°) Convention à passer avec la CCM pour les dotations communautaires.

Par délibération du 09.01.2008, le Conseil de Communauté a décidé d'augmenter de 1.8 % le montant de la dotation de solidarité communautaire et de la dotation aux charges de centralité, instituées lors du passage à la TPU au 01.01.2002. Le montant de l'attribution de compensation reste quant à lui inchangé. Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

6°) Acquisition de terrain – lotissement SEMCODA

La Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA), dont le siège social est à Bourg en Bresse (Ain), 9, rue de la Grenouillère, qui a réalisé le lotissement allée Maurice Ravel, impasse Jean Philippe Rameau et rue Georges Bizet, souhaite céder à la Commune de BLANZY, et pour l'euro symbolique, diverses parcelles de terrains, cadastrées section AT,

Numéro 197 de 82 ca
 Numéro 200 de 1 a 06 ca
 Numéro 189 de 1 a 51 ca
 Numéro 202 de 4 a 48 ca
 Numéro 203 de 2 a 28 ca
 Numéro 206 de 98 ca

Ces terrains, entretenus par la Commune, sont utilisés comme espaces de jeux et de desserte.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acquérir ces parcelles moyennant l'euro symbolique, de charger Maître JEANTIN, notaire, bureau annexe de BLANZY de la rédaction de l'acte authentique, de mettre à la charge de la SEMCODA tous les frais et taxes qui seront la conséquence de l'établissement de cet acte, et d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

7°) Acceptation d'indemnité versée par les assurances.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'indemnité suivante :

ASSURANCES	OBJET	MATERIEL	MONTANT
GROUPAMA	Domage accident circulation	Véhicule Berlingo	2 007.75

8°) Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Maire reprend la note de synthèse remise aux Conseillers Municipaux.

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues, comme chaque année, en introduction au débat d'orientations budgétaires, passons rapidement en revue les éléments qui influenceront la préparation du Budget Primitif 2008

- le taux d'inflation, officiellement prévu à hauteur de 1,6 ou 1,7 % en 2008 et qui fut, officiellement toujours, de 1,7 ou 1,8 % en 2007, et que l'on doit comparer au « Panier du Maire » cher à l'AMF. Ce « Panier du Maire » a fait ressortir l'inflation pour nos communes à hauteur de 3,9 %, décalage de 2,2 %, et qui faisait dire au Président de la Commission des Finances de l'AMF au dernier congrès que le compte n'y était pas.

La loi de finances pour 2008 et la loi de finances rectificative pour 2007 ont été publiées aux JO des 27 et 28 décembre 2007. Elles comportent une soixantaine de dispositions ayant des conséquences sur les communes, leurs groupements et leurs contribuables.

Les principales dispositions en matière de fiscalité directe peuvent se résumer ainsi :

- les valeurs locatives sont revalorisées forfaitairement de 1,6%
- la création possible dans les communautés levant la TPU, d'une commission intercommunale des impôts directs,
- la réforme à compter du 1^{er} janvier 2009 des taxes communales sur la publicité,
- les exonérations et dégrèvements de taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur de personnes résidant en maison de retraite et ayant gardé la jouissance de leur ancienne habitation,
- l'extension progressive de la contribution à payer par les émetteurs d'imprimés papier au publipostage, aux catalogues et au papier bureautique.

Quant aux concours financiers de l'Etat aux collectivités, la principale mesure est le **remplacement** du contrat de croissance et de solidarité par un **contrat de stabilité**, qui **limite la progression** de l'enveloppe normée **à la seule inflation**, (au lieu de l'inflation + 33% de la croissance auparavant), soit pour 2008, une évolution de 1,6%. Ce nouveau contrat dit de stabilité ne prend plus en compte la croissance alors que les collectivités locales réalisent 72,4% des investissements publics civils, ce qui a un impact non négligeable sur ladite croissance. Et alors que la DGF qui en est la principale composante augmente de 2,08%. A savoir que si la dotation de compensation de la taxe professionnelle était restée la seule variable d'ajustement, la DGF aurait diminué de 50%. L'action de l'AMF et l'introduction de nouvelles variables d'ajustement qui étaient jusqu'ici des compensations hors enveloppe, minimisent cette diminution. Pour les années 2008-2009, le taux d'évolution de la DSUCS est égal à la prévision dévolution des prix, soit +1,6% pour 2008 (au lieu de 5%)

- la CNRACL ne devrait pas augmenter cette année.

- la DGF (dotation forfaitaire) devrait augmenter en 2008 moins rapidement que l'inflation comme c'est le cas depuis plusieurs années, et s'élever à **922815 €** En augmentation de 1,32 % contre 1,65 % en 2007, et **c'est toujours la principale dotation versée par l'Etat.**

Au chapitre des recettes encore, nous prendrons en compte les valeurs ou estimations suivantes :

- En l'absence de données plus précises actuellement, pour la DSR (données que nous aurons entre le 1^{er} et le 15 mars), nous tableons sur un montant à peu près égal à celui inscrit en 2007, soit environ **80 000 €**

- La CCM toutes allocations et dotations confondues nous versera la somme de **1 129 835,36 €** soit **1 017 956,36 €** d'attribution de compensation, plus **53 231,00 €** de Dotation de Solidarité Communautaire à répartir, plus la Dotation de Solidarité Communautaire surclassée de **58 648,00 €** Evolution des attributions communautaires en fonction de l'augmentation du coût de la vie, voire un peu plus, pour cette année.

- le remboursement du FCTVA sur les investissements devrait être nettement inférieur à 2007, à hauteur de 120 000 euros, compte tenu des investissements réalisés en 2006 puisque c'est l'année prise en compte.

- l'aide au soutien des activités éducatives et scolaires dans le cadre du Projet Educatif Territorial est espérée, mais, à quelle hauteur !!!! Et toutes les communes connaissent bien la réduction sensible des aides dans les différents contrats de ce type.

Enfin, « quid » des aides européennes et notamment du FEDER, et espérer d'autres aides compte tenu des conséquences de la décentralisation sur les départements et les Régions, n'est toujours pas d'actualité.

La Dette :

La dette 2008 devrait être à peu près stable par rapport à 2007 au moment du Débat d'orientations budgétaires, et se situer aux environs de 475 000 € en attendant des années peut être plus favorables, mais qui verront s'ajouter les annuités des nouveaux emprunts.

La poursuite de la rigueur dans la gestion nous permet d'envisager un excédent disponible au CA 2007 d'environ 254 000 €, à répartir comme d'habitude en fonctionnement et en investissement.

- les charges de personnel évolueront sans doute encore de manière significative en fonction des besoins estimés pour assurer le fonctionnement des services et bien que nous demandions à tous de gérer les dépenses au plus près des besoins. Malheureusement, certaines dépenses sont là encore incompressibles. Les prévisions de l'Etat en matière d'augmentations dans la Fonction Publique territoriale, sont pour l'instant connues à hauteur de 0,5 % déjà le 1^{er} mars, et 0,3 au 1^{er} octobre, soit un total de 0,8%, si l'on en croit la dernière proposition gouvernementale du 19 février, auxquels 0,8% s'ajouterait l'instauration d'une garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), de 1 à 4 points d'indice pour les salaires les plus bas, la catégorie C. L'augmentation des charges de personnel tiendra compte aussi de l'augmentation du temps de travail d'agents à temps non complet, des augmentations de traitement (changements de grades et GVT: glissement vieillesse technicité, reclassements, etc...), et sans doute de l'embauche d'agents dans certains services en emplois aidés ou autres.

Fiscalité :

Compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition en 2008 (nous n'avons pas encore le document officiel de notification des bases), il est proposé de préparer le budget en visant une adéquation avec l'inflation prévisionnelle et l'inflation réelle constatée, (rappel des taux 2007 des 3 taxes qui incombent à la commune), à savoir :

- la Taxe d'Habitation qui était de 18,69 %
- le Foncier Bâti qui était de 22,44 %
- le Foncier non bâti qui était de 58,98 %.

Il appartiendra au nouveau conseil municipal issu du scrutin du 9 mars de voter le budget au début du mois d'avril. Les attributions communautaires ne pourront évoluer si la nouvelle réforme de la TP n'assure pas aux établissements de coopération intercommunale comme la CCM les revenus nécessaires à leur survie.

Rappelons que les taux d'imposition à Blanzay, sont toujours parmi les plus faibles du département et nous proposerons bien sûr, de maintenir les abattements pour charge de famille sur la TH, abattements qui sont, rappelons-le, fixés au taux maximum autorisé par la loi depuis de nombreuses années à Blanzay.

C'est donc en fonction de ces différents éléments, et avec la volonté de poursuivre une gestion rigoureuse, que la préparation du Budget Primitif 2008 se fera, pour continuer autant que faire se peut, à :

- maintenir le niveau et la qualité des prestations offertes dans les différents services,
- maintenir les actions sociales en faveur de la famille (notamment par l'allégement fiscal maximum sur la TH)
- maintenir les actions en faveur de nos concitoyens les plus démunis,
- soutenir la vie associative, au travers des subventions et équipements,
- soutenir la vie économique avec l'aide de la CCM,

Dans la préparation du budget 2008, nous mènerons à leur terme un certain nombre d'actions que nous avons engagées, comme le regroupement des services de la petite enfance et des services de restauration scolaire, mais aussi nous continuerons de réaliser :

- divers travaux dans les écoles
(salles de classes, acquisition de matériels et mobiliers, etc....)
- travaux au Musée de la Mine, à la Cour de Cluny ,
- divers travaux d'aménagement et de rénovation dans les bâtiments communaux,
- la réfection de chemins ruraux,
- des acquisitions de matériels pour les services,
- et bien sûr l'étude de construction d'un Centre Technique Communal retardé par manque d'aides extérieures (FEDER notamment).

Il s'agit bien sûr de prévisions et la préparation plus précise du Budget nous conduira sans doute à faire encore des choix pour l'année 2008, sans pour autant que la liste ci-dessus soit exhaustive ou limitative. Les disponibilités et l'urgence de certains travaux nous indiqueront les investissements à prendre en compte dans le projet de budget 2008.

Enfin, l'emprunt sera défini pour faire face aux choix que nous ferons et nous essaierons, comme chaque année, de le déterminer au plus juste et surtout de ne le mobiliser qu'en tant que de besoin, soucieux que nous sommes de maintenir la dette communale à un niveau raisonnable ».

Le Maire ouvre le débat. Aucun Conseiller ne demandant la parole, le débat est clos.

9°) Questions diverses.**A / Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire**

Pour les travaux d'aménagement et de rénovation de la Maison de Quartier – Centre Social des Rompois, la CAF accorde une subvention de 14 122 € pour :

- l'aménagement d'une entrée handicapés
- l'installation d'un ascenseur
- la création d'un espace de documentation

Ces travaux sont estimés à 46 700 € HT ; l'ensemble du projet étant quant à lui estimé à 282 950 € après actualisation (264 400 € à l'origine).

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la CAF.

B) Règlement de dépenses d'investissement sur l'exercice 2008.

Etant donné que les dépenses d'investissement peuvent être mandatées par anticipation au vote du Budget Primitif dans la limite de 25 % des crédits de l'exercice N – 1, diminués des annuités d'emprunt en capital, le Conseil accepte le règlement des dépenses suivantes sur l'exercice 2008 (à inscrire au BP 2008), étant précisé qu'il a accepté de régler pour 7 100 € de dépenses lors de la réunion du 08.02.2008.

TRAVAUX	ARTICLE	FONCTIO N	MONTANT TTC
Hôtel de Ville – aménagement SAS d'entrée	2313	020	10 000.00
Ecole maternelle Lucie Aubrac – aménagement préau	2313	211	10 000.00
Espaces verts – acquisition véhicule	2182	823	32 000.00

C) Chorale Floréa Muséa.

Monsieur REY signale que la chorale Floréa Muséa n'a pas obtenu de subvention de la commune de BLANZY pour le spectacle organisé au CAR pour la commémoration de la catastrophe de Plichon.

Le Maire rappelle qu'une subvention de 250 euros a été allouée à cette société lors du Conseil Municipal du 8 février 2008. Il invite M. REY à se reporter au document récapitulatif l'ensemble des aides accordées aux différentes associations, sociétés et autres organismes.

D) Interventions.

Monsieur BERNARDON a participé à son dernier conseil municipal à BLANZY et s'exprime en ces termes :

« Avec d'autres amis présents dans cet hémicycle, je quitte ma fonction de Conseiller Municipal, d'Adjoint au maire durant 25 années. Ce n'est pas sans une certaine émotion que je m'exprime au cours de cette ultime séance. Et plutôt qu'un long discours, j'ai choisi comme au revoir et en guise d'espoir, de lire 2 strophes de poèmes, l'une est de Paul ELUARD, l'autre de Michel BUHLER (poète suisse).

Et par le pouvoir d'un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer
Liberté

J'ai toujours le cœur du même côté
La belle folie tout au fond de moi
Avec la colère l'espoir assuré
Et quelques fois le désarroi »

Monsieur BOYER, qui ne sollicite pas un autre mandat, déclare : « pour mon dernier conseil, je voudrais remercier M. le Maire de m'avoir fait confiance pendant ce mandat. Je souhaite bonne chance aux nouveaux conseillers issus de la liste soutenue par les Partis de Gauche et je resterai à vos côtés pour combattre l'opposition même celle sans étiquette ».